

Les 3 étapes pour **devenir ECO Artisan** :

Un parcours simple d'évaluation et de vérification de compétences en 3 étapes.

Etape 1

Tester ses connaissances et si nécessaire se former dans le domaine de la performance énergétique.

Un point d'information : la CAPEB

Pour en savoir plus, pour connaître les démarches à suivre pour devenir **ECO Artisan**, pour obtenir le dossier d'adhésion... adressez-vous à votre CAPEB départementale.

CAPEB
22A rue Roland Goumy
47000 AGEN
05.53.98.00.35



Etape 2

- A) Réussir un Questionnaire à Choix Multiple d'évaluation des compétences en rénovation thermique.
- B) S'équiper d'un logiciel professionnel d'évaluation thermique.
- C) Adhérer à la marque ECO Artisan (avec signature de la charte d'engagement et paiement de la cotisation annuelle).

Etape 3

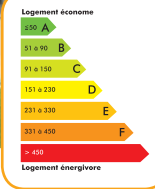
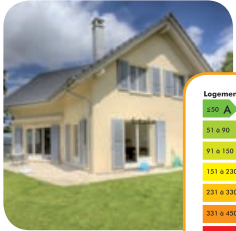
Accepter d'être contrôlé une fois au cours des 3 ans de validité de la marque.

La nouvelle énergie du bâtiment.





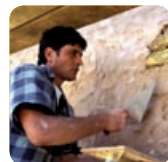
L'amélioration de la performance thermique du bâtiment **est l'affaire de tous :**



- Le bâtiment en première ligne du développement durable,
- Le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France, il représente près de la moitié de la consommation énergétique française et est l'origine de 26% des émissions de gaz à effet de serre.

L'amélioration de l'habitat : une priorité

• Les logements représentent à eux seuls près de **70% des émissions de gaz à effet de serre** du bâtiment, la consommation moyenne d'énergie des logements existants s'élève à **250-260 kWh par m² par an** pour un objectif qui doit être réduit de moitié d'ici 2020.



ECO Artisan : Une marque pour tous



Destinée à toutes les entreprises artisanales du bâtiment, quel que soit leur corps de métier, ECO Artisan est la marque des entreprises qui s'investissent dans l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Qu'est ce qu'un ECO Artisan ?

- 1 Il a les **compétences dans son métier d'origine**, ce qui fait de lui un professionnel
- 2 Il **conseille ses clients** sur les travaux de performances énergétiques à réaliser
- 3 Il **réalise les travaux** relevant de son corps de métier
- 4 Il **vérifie la qualité des travaux** qu'il réalise
- 5 Il **prend des engagements** en matière de qualité de services

Les 3 engagements de la marque

- **ENGAGEMENT N°1 :** réaliser une évaluation thermique globale.
- **ENGAGEMENT N°2 :** apporter un conseil global en rénovation thermique.
- **ENGAGEMENT N°3 :** réaliser ses travaux et en contrôler la qualité.